

## La Caisse d'Epargne refuse de fermer les livrets A

Par **florianne**, le **23/05/2009** à **09:44**

Bonjour

J'aimerais sommer une bonne fois pour toute la Caisse d'Epargne à fermer les livrets A de mes enfants pour les remettre ailleurs.

La Caisse d'Epargne refuse

Quels textes peuvent lui imposer de le faire au risque de se voir assigner devant le tribunal si rien n'est fait.

D'autant que la caisse d'épargne refuse de m'envoyer les relevés des comptes papiers pour me donner le montant exact de ce qu'il y a sur les comptes.

Merci de votre aide

Flo qui va étripper la caisse d'épargne

Par **mathou**, le **23/05/2009** à **18:09**

Bonjour Florianne,

J'étais justement au téléphone hier avec ma banque " courante " pour savoir ce qu'il se passait. Ma mère et moi avons aussi un livret A chez Croque Noisettes, nous avons profité des réformes du mois de janvier pour faire un dossier de transfert auprès de notre banque principale. Et Croque Noisettes bloque depuis, ce qui fait que techniquement nous avons deux livrets A et sommes en infraction comme des milliers d'autres personnes.

La conseillère m'a dit qu'ils avaient beaucoup de cas de ce genre et qu'ils relançaient leur collègue pour que les transferts soient effectués, que nous n'avions rien à faire.

Donc pour nous, normalement la banque ne peut s'y opposer puisqu'il y a demande de transfert. Est-ce que tu as déjà pris contact avec une autre banque pour transférer ou est-ce que tu es juste au début des démarches ?

Parce que sinon, je serais tentée de dire mise en demeure voire signification par voie d'huissier ( ou envoi de brocolis au siège de la banque tous les jours, mais ça coûterait cher lol )... Ce n'est pas mon domaine de compétence donc attendons des conseils plus sages.

Par **Ishou**, le **23/05/2009** à **18:59**

Je suis dans le meme cas.

Alors, j'ai fait transférer à peu près la totalité de ce que j'avais dessus.

Il ne restait que 2 euros dessus et comme ils veulent pas me le fermer, je laisse couler.

:twisted:

C'est de leur faute si j'arrive à avoir des intérêts dessus Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **24/05/2009** à **17:22**

Bonjour

Je ne suis qu'au début de mes démarches... Pour l'instant, je n'ai encore rien fait du tout.

Pour l'instant, je ne veux que fermer mes comptes chez croque noisette et faire comme si j'allais claquer les quelques noisettes qu'il y a dessus histoire de nourrir mes petits écureuils (mes enfants)

Je sais qu'il y a de gros problèmes de transfert avec Croque Noisette.

Flo

Par **akhela**, le **24/05/2009** à **19:04**

Il faut une lettre recommandée avec accusé de réception (et preuve du contenu c'est mieux) les sommants de fermer les dits compte sous huitaine à peine de poursuite, de demande en dommage et intérêt et de plainte auprès de l'UFC "Que choisir" (je sais que l'UFC n'est pas un organisme publique mais se faire traiter de voleur par l'UFC ça fait vraiment mal).

Par **jeeecy**, le **24/05/2009** à **19:43**

c'est rigolo

Moi je n'ai eu aucune difficulté à transférer mon livret A, en 15 jours tout était réglé

par contre le livret A de mon père n'a toujours pas été transféré, et cela fait plusieurs mois

que cela dure...

Pour moi, une fois la demande de transfert partie, mon conseiller croque noisettes m'a appelé, on a convenu d'un rendez-vous et lors de ce rendez-vous le livret A a été transféré de suite...

Bon j'avoue que j'en ai profité pour ouvrir un contrat d'assurance vie chez croque noisette avec 100 euros dessus, histoire de conserver une ancienneté chez eux

est-ce que c'est ça qui a fait que le transfert a été rapide pour moi?

Bonne question à laquelle je n'ai pas la réponse Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **25/05/2009** à **08:50**

Je n'ai pas et ne veux pas d'action ni de produits financiers chez croque noisette.

Je veux juste récupérer ma ration de noisette

Je crois que je vais faire des retraits et ensuite fermer mes comptes.

De toute façon croque noisette sera bien obligé de fermer des comptes vides

Hihhi. Il aura plus rien à se mettre sous la dent.

Flo

Par **Delph**, le **25/05/2009** à **13:41**

:wink:

Bonjour vous, je m'inscruste ! Image not found or type unknown

j'ai un compte chez eux dont j'ai appris l'existence y a peu de temps lool mais y a qu'une quinzaine d'euros dessus (des intérêts suite à une somme que la mairie a donné à mes parents pour ma naissance..) bref ! faudrait peut être que je me bouge !

J'ai jamais poussé la porte de leur agence, leur demander le retrait de la somme exacte, ça

va faire suspect Image not found or type unknown

Par **florianne**, le **25/05/2009** à **19:45**

Bonjour

Non Croque Noisette doit te donner tes sous. C'est toi qui peut les demander.

Dans mon cas, je suis la maman d'une petite fille et d'un petit garçon à qui la mairie a ouvert deux comptes chez Croque Noisette. Et, mes enfants en sont pas majeurs.

Néanmoins, je veux récupérer mes quelques noisettes, non pas histoire de croquer mais histoire de les nicher dans un autre garde-manger ou tronc d'arbe comme on veut....

Je veux mes noisettes. Du moins la ration de survie de mes petits écureuils d'amour.

Flo

**Par ras le bl de l'écureuil, le 14/02/2016 à 18:52**

Bonjour,

Je suis dans le même cas je veux fermer mon livret A à la caisse d'épargne j'ai envoyé une lettre recommandée et j'ai eu la responsable de l'agence au tel ( je n'habite plus sur Arles) elle m'a dit qu'il y avait trop de demande et ils ne s'en sortent pas .....depuis six moi toujours aucune nouvelle je sais au moins pourquoi je ne serai jamais plus client chez eux!